



Dans le spectacle

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 28 novembre 2007

J'ai assisté à un gala de danse dans un gymnase. La chorégraphie a fait qu'une dizaine de danseurs ont allumé une cigarette et tiré deux bouffées chacun . Une danseuse a fumé plus longuement. L'autorisation a été demandé à la mairie. Je me suis plainte , on m'a répondu que pour une petite quantité de fumée et pour montrer que la cigarette était un enfer c'est toléré. Est-ce vrai

Réponse :

Avant le 1er février 2007, l'interprétation des textes pouvait laisser place à une notion de licence artistique pour permettre de ne pas respecter l'interdiction sous certaines conditions.

Depuis cette date, il est clairement interdit de fumer dans tous les lieux clos et couverts qui accueillent du public ou constituent des lieux de travail.

PS : Si vous voulez que le problème du tabagisme passif soit enfin pris au sérieux, écrivez au Président de la République avec l'aide de DNF : c'est facile, c'est gratuit, mais c'est essentiel.